

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 18 (1910)
Heft: 6

Quellentext: Henri Druey, journaliste
Autor: Druey, Henri

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS. — Notre premier article ayant déjà provoqué de bienveillantes observations, nous saisissons l'occasion pour prier les lecteurs de nous faire part de leurs critiques ou remarques, dont il pourra être tenu compte dans le *tirage à part*. Il y sera aussi annexé plusieurs planches hors-texte représentant le *tombeau* d'Othon de Grandson, à sénestre et à dextre, le *sceau* de ce seigneur, son *écu* avec heaume, l'*antependium* de la Vierge à l'enfant, et l'*image brodée* dessus du donateur Othon. Nous serions heureux de compléter encore cette collection par les pièces qu'on voudra bien nous signaler.

Aug. BURNAND, Morellweg, 5, Berne.

HENRI DRUEY, JOURNALISTE

(Suite.)

Lausanne, le 23 juin 1841.

Monsieur. J'appelle votre attention particulière sur les articles *Soleure* et *Argovie* dans le dernier numéro du *Verfassungsfreund* combiné, pour l'*Argovie* avec l'article *Argovie* de la dernière *Gazette de Zurich*. Il sera important de donner ces articles dans le prochain numéro du *Nouvelliste vaudois* en les accompagnant de brèves observations.

D'abord, en ce qui concerne *Soleure*, après avoir donné l'Instruction *in-extenso*, il sera bon de faire observer combien elle est différente de celle de la Diète extraordinaire qui vouloit le *referendum* dans un sens tout à fait partial envers l'*Argovie*; elle est surtout bien opposée à l'Instruction que le Conseil Exécutif de Soleure avoit proposée, mais qui n'a pas été adoptée en Grand Conseil, savoir d'admettre comme complètement justifiée la suppression de tous les couvens. Cette intervention jure avec la politique que la députation soleuroise a suivie en Diète. Aussi cette intervention déplaît souverainement au *Verfassungsfreund*, qui dit qu'à Soleure on commence à trembler. — (Il sera bon de voir dans les journaux qui viendront encore si M. Munziger est pour ou contre cette instruction, — et de le faire ressortir: s'il est pour, il a battu en retraite; s'il est contre, c'est une défaite qu'il essuie).

Ensuite, touchant l'*Argovie*, cette restitution des armes aux populations catholiques, cet abandon des articles de Baden et surtout ces garanties religieuses ou confessionnelles que le Petit

Conseil va proposer au Grand Conseil, tout cela montre qu'on commence à faire enfin comprendre en Argovie qu'il y a autre chose que les couvens dans les affaires de l'Argovie et que ce qui ira en première ligne, c'est la pacification, c'est-à-dire qu'on n'aura rien fait tant qu'on n'aura pas rassuré les populations catholiques sur leurs intérêts religieux au moyen de garanties réelles. En d'autres termes, le gouvernement d'Argovie en viendroit enfin, pour le fond des choses, aux mesures que la députation de Vaud lui a conseillées et qu'il avoit d'abord repoussées comme funestes au canton. Les mots n'y font rien quand les choses y sont.

En général, il conviendra de donner les instructions des cantons aussi précisément que possible, au moins quant aux points essentiels.

Le dernier numéro du *Nouvelliste* fourmille de fautes d'impression ; par-ci, par-là, il y a des mots sautés.

Les articles que vous avez faits sous la rubrique Confédération et Thurgovie sont fort à propos. Les cantons qui avoient toujours proclamé la souveraineté fédérale, l'omnipotence de la majorité de la Diète, se déclarent tout à coup dans les affaires de l'Argovie — pour la souveraineté cantonale absolue, — ce qui signiferoit au moins que si l'on ne pouvoit forcer l'Argovie à rétablir ses couvens, on devoit la laisser libre d'arranger elle-même ses affaires ; c'est ce qu'on a dit avant, pendant et depuis la première Diète extraordinaire, dans les instructions, les discours, les journaux qui parlaient pour l'Argovie ; mais, maintenant qu'elle prend dans son intérieur des arrangements qui déplaisent à ses voisins, maintenant qu'elle parle de rétablir quelques couvens, elle n'est plus libre, on veut l'empêcher. Est-ce pour la Diète qu'on réclame cette omnipotence ? Non, c'est en faveur de quelques cantons, de Berne, entre autres. En un mot, c'est la volonté de Berne qui doit prévaloir. C'est le comble de la déraison ; on fait, tour à tour, de la souveraineté cantonale et de l'omnipotence fédérale suivant les intérêts du moment. Pauvre Argovie, c'est pour t'étouffer qu'on t'embrasse. Tu ne tarderas pas à reconnoître où sont tes véritables amis, tes amis désintéressés : ceux qui ne cherchent pas à s'agrandir à tes dépens ou qui n'ont pas leur propre cause à défendre.

Vous verrez si vous pouvez faire usage de ces considérations dans votre article : seulement faudroit-il modifier la rédaction et la tempérer.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

En général, dans tout ce que vous pourrez écrire, il importe de maintenir bien nettement le point de vue d'impartialité, mieux que je ne l'ai fait dans ces lignes écrites à la hâte. On ne veut laisser écraser aucun parti, et si l'on veut que l'Argovie fasse les concessions qui sont justes, on n'entend pas que la réaction et l'ultramontanisme exploitent les circonstances à leur profit.

Lausanne, le 22 novembre 1841.

Monsieur. Je suis dans le cas de vous recommander de la manière la plus pressante d'apporter le plus grand soin possible à la rédaction du bulletin des séances du Grand Conseil pour le *Nouvelliste vaudois*. Je remarque que le *Courrier suisse* et la *Gazette de Lausanne* elle-même ne négligent rien à cet égard. Il importe que les lecteurs puissent se faire une idée juste et suivie des affaires qui sont traitées et de leur marche. Sous ce rapport, je regrette les lacunes qui précèdent l'indication des projets de lois dans le dernier numéro du journal. J'ai d'ailleurs dû compléter le compte rendu du même numéro en indiquant le nom des membres qui composent la commission qui examinera la gestion de la députation, et annoncer l'ajournement du Grand Conseil. Je ne puis vous dissimuler que j'ai reçu des plaintes assez vives dans les précédentes sessions. Je tiens à ce qu'elles ne se renouvellent pas. On peut concilier la brièveté avec l'exactitude et l'intérêt du compte rendu. La séance d'aujourd'hui que j'ai vue à l'imprimerie en manuscrit laisse peu à désirer, si toutefois l'on excepte les rectifications que j'ai dû apporter à quelques passages.

Je saisis cette occasion pour vous prier d'écrire d'une manière très lisible les noms des orateurs ou des membres du Grand Conseil dont il est question, afin que l'imprimerie ne nous fasse pas des fautes comme au dernier numéro: encore ai-je pu en corriger quelques-unes. Lorsque vous êtes obligé de remettre à l'imprimerie des notes au crayon, il est fort à désirer qu'il n'y ait pas des abréviations (comme dans la dernière session) toujours difficiles à saisir pour les ouvriers.

Le dernier numéro a éprouvé du malheur. Il auroit été possible d'indiquer la nomination du successeur de M. Baumgartner, ainsi que d'autres nouvelles suisses de quelque intérêt. J'ai quelquefois remarqué que le journal étoit rédigé trop à la hâte.

Je sais que vous avez beaucoup d'occupations ; mais les affaires du journal doivent aller en toute première ligne. Vous devez comprendre que, dans un moment où l'on nous fait concurrence de tous les côtés, il importe de redoubler de soins, surtout à cette

époque de l'année. Je ne saurois donc vous recommander trop toutes les parties du journal.

Je regrette d'avoir des observations à vous faire ; mais c'étoit indispensable.

Il est fâcheux que le journal présente habituellement un si grand nombre de fautes d'impression, quelquefois des fautes si graves et des plus malencontreuses.

Veuillez, monsieur, être assuré de ma considération distinguée.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Lausanne, le 8 janvier 1842.

Mon cher Monsieur. Voici les deux lettres pour Zurich ; je regrette qu'elles n'aient pu être prêtes lorsque vous êtes venu ce matin. Celle pour M. Blümltschli ne doit être remise que si vous vous présentez chez lui. Mais je vous prie de remettre ou faire remettre celle à M. de Muralt dans tous les cas, soit que vous le voyez ou non.

Je ne veux pas non plus vous laisser partir sans vous prévenir qu'à votre retour j'aurai des communications importantes à vous faire touchant le *Nouvelliste vaudois*, les actionnaires ne voulant plus continuer votre traitement sur le même pied. Il sera question de réductions considérables à dater du 1^{er} mars ou mois d'avril prochain. Tout dépendra de l'état des abonnements. Mais nous nous entretiendrons de tout cela d'une manière plus positive à votre retour, lorsque ces messieurs seront arrêtés sur le parti qu'ils prendront définitivement. Vous devez comprendre combien je souffre de tout cela. Dans tous les cas, veuillez garder ceci comme confidentiel, afin de ne pas nuire à la continuation du journal, qui, je l'espère encore, ne sera pas compromise.

Agréez, monsieur, l'expression de ma considération distinguée et de mon dévouement.

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Note pour M. Gaullieur (sans date).

L'*Helvétie* du 20 avril dit, 4^e page, colonne du milieu, au tiers de la page : « Le *Nouvelliste vaudois* du 16 ne nous est pas encore parvenu aujourd'hui 20, non plus qu'aux deux autres abonnés qu'il a dans ce district. Cette circonstance extraordinaire nous rappelle que le *Nouvelliste* avait promis pour ce numéro un article étendu

sur la position que la *presse du Vorort* a prise envers le premier député de Vaud. Peut-être saurons-nous plus tard ce qu'il en a dit. »

M. Narbel m'assure en avoir fait l'expédition. Si, comme nous devons le croire, il en est ainsi, à moins de renseignements nouveaux, il pourroit convenir d'insérer en réponse à l'*Helvétie*, — après avoir transcrit son article, — que nous sommes certains d'avoir fait nos expéditions à ce journal comme à l'ordinaire, et que nous ne donnons pas dans la pauvreté qu'il nous suppose de retenir un numéro destiné à un journal auquel nous répondons. — Peut-être conviendroit-il de lui adresser le numéro du 16 avril demain vendredi avec l'autre et d'en dire un mot dans la réponse à son article.

Je médite depuis quelque temps un article qui remettra l'*Helvétie* à sa place et qui servira en même temps de réponse péremptoire au *Fédéral* et à d'autres, qui font semblant de ne pas voir et de ne pas entendre. Il est évident que l'*Helvétie* a une rage particulière contre nous. Cela pourrait tenir aux abonnements aussi bien qu'à d'autres causes. Mais il devient inévitable de lui répondre pour bien des raisons ; j'y pense. Ce sera une pierre qui frappera plusieurs coups.

Je viens de lire le procès-verbal de la troisième séance rédigée par B. et corrigée par la députation. Il sera bon de laisser purement et simplement de côté ces certains § de la dite instruction, dont on ne nous donne que le chiffre. Ce qui concerne le rang du quartier-maître général et de l'inspecteur d'artillerie à l'égard des colonels plus anciens de la même arme peut être abrégé ou *passé sous silence*. Ce qu'on pourra donner, c'est la discussion sur l'*achat du matériel de guerre par la Confédération*. — On pourra aussi donner quelques-unes des principales explications de Vaud sur ce qui manque à son matériel et à son personnel.

9 juillet 1842.

H. DRUEY.

Veuillez m'envoyer le dernier numéro du *Fédéral* pour que je puisse répondre quelque chose à un article en faveur de l'intervention étrangère.

Lausanne, le 10 juillet 1842.

Mon cher Monsieur. Je vous transmets le bulletin de la 4^{me} séance, arrivé avec les papiers de la Députation. Vous verrez tout à la fin une note ou question de M. B. : j'ai indiqué la réponse à faire dans le cas où vous penseriez devoir lui répondre.

On peut insérer ce bulletin tout entier, puisqu'il n'est pas long. Il importe surtout d'insérer toute la lettre C, soit *changements à apporter dans l'équipement*.

Je présume que vous avez reçu directement de M. Bort (?) le bulletin de la 3^{me} séance; dans le cas contraire, veuillez m'en prévenir. Je dis cela à cause d'un mot dans la note de M. B. qui laisserait présomuer qu'il a renvoyé la 3^{me} et la 4^{me} séance ensemble; or, je n'ai trouvé que la 4^{me}.

La Députation adresse une réclamation au *Courrier* sur les inexactitudes dont je vous ai déjà parlé. Raison de plus pour nous de faire la rectification de la 2^{me} séance sur le point en question: comme il s'agit d'affaires fort spéciales et embrouillées et qui supposent une étude du détail, je me charge de rédiger cette rectification, qui sera insérée, comme 2^{me} séance, avant la 3^{me}.

Veuillez, si vous l'avez encore, m'envoyer le bulletin de B. sur cette 2^{me} séance; si vous ne l'avez pas, je puis à rigueur m'en passer, les journaux de Zurich que j'ai sous les yeux étant assez exacts.

Aujourd'hui ou demain j'écrirai à P. P. pour lui dire de cesser de nous envoyer son Bulletin. Veuillez m'envoyer les bulletins qu'il vous a adressés sur la 3^{me} et 4^{me} séances.

Je serai aussi dans le cas d'expliquer à la Députation la cause de nos inexactitudes: je le ferai de manière que B. puisse lire ma lettre.

Nous avons eu bon nez d'avoir B. et avec lui les rectifications de la Députation qui reçoit ses bulletins, même ceux pour le *Nouvelliste*.

Le journal de mardi menace d'être fort chargé avec mes deux articles (Réponse à la *Revue suisse* et au *Fédéral*, ma rectification de la 2^{me} séance, les bulletins des 3^{me} et 4^{me} séances): peut-être faudra-t-il sacrifier le feuilleton: dans tous les cas, on peut renvoyer la suite des extraits de l'ouvrage de M. Gonzenbach ¹.

Je vois dans la *Gazette de Bâle* un extrait de la *Voix de la Limmat* sur ce qui se passe dans l'Argovie catholique; il y a là quelque chose à prendre, servir les faits, en retranchant le mot *anarchique* et en présentant comme *fait* la réflexion par laquelle termine la *Gazette de Bâle*.

¹ A. DE GONZENBACH, secrétaire d'Etat de la Confédération suisse. *Exposé du mouvement commercial entre la Suisse et la France pendant l'année 1840*. Berne, 1842, chez Fischer.

Je vois aussi ce que les journaux de Berne ont écrit sur la promenade militaire d'un capitaine français aux Verrières : peut-être avez-vous reçu quelque correspondance directe. Cet officier a gravement manqué de ne pas s'annoncer et de ne pas demander permission au maire des Verrières ; et sans doute que le gouvernement français sera appelé à donner des explications satisfaisantes : mais de là au tintamarre et aux déclamations des journaux bernois, il y a une certaine distance : cependant, comme on accuse la Suisse française d'avoir du foible pour la France, il est bon de s'abstenir de blâmer les journaux bernois ; il nous suffira de s'abstenir de parler d'une manière plus appropriée au fait.

Votre dévoué,

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

Ci-joint un extrait de la correspondance de la Députation dont vous pourrez faire usage sans dire d'où cela vient.

Lundi soir, 7 novembre 1842.

Monsieur. J'ai lu votre article en réponse au *Courrier suisse* au sujet de M. de Broglie. Il me semble qu'il y aurait avantage à retrancher les dernières lignes du dit article : *Quand récemment un honorable professeur*, parce que, sans la note qui explique de quoi il s'agit, le public pourroit se faire des idées fort étranges de cette affaire, et que la note est trop personnelle pour subsister. Dans le cas où vous laisseriez subsister cette fin d'article, il me paroît indispensable d'y intercaler ce que j'ai noté sur le manuscrit, afin que la malveillance n'en tire pas parti contre le journal.

J'ai aussi mis deux lignes en tête de la lettre de M. Burnier pour montrer que si nous ne lui répondons pas, ce n'est pas que nous acceptons tout ce qu'il dit. Il faut avouer que M. Burnier a de singulières prétentions, s'il s'imagine que nous ne puissions dire un mot sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise, sans qu'il s'en mêle dans nos colonnes. Mais enfin, ce n'est pas la première fois que nous nous montrons faciles envers des gens qui ont payé par de l'ingratitude la bienveillance avec laquelle nous avons accueilli leurs articles en 1838 et 1839. C'est à lui que la lettre fera du tort, surtout avec le fond d'aigreur qu'elle décèle.

Votre dévoué,

H. DRUEY.

Plus j'y pense, plus je trouve que vous seriez bien de retrancher ce que je vous ai indiqué : on ne manqueroit pas de dire que vous reprochez un service rendu : ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on est quelquefois dans le cas d'en venir là.

(A suivre.)

Arnold BONARD.